

**Errements médiatiques
des opposants**

Le CPS donne sa position p3

Lutte contre le chômage

55 milliards FCFA de la Banque africaine
de développement p4

Exportations

Relancer les produits agricoles p6

**Audits et études au Ministère
du Budget et des comptes
publics**

Le Ministre d'Etat va lancer l'appel d'offres p8



Solidarité p.2

gouvernementale

**Une exigence
présidentielle**

Solidarité gouvernementale

Une exigence présidentielle

Publié le 29 août 2017
www.ledefigabon.com



Le Président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors du Conseil des Ministres du 25 août dernier, a rappelé les grands principes qui doivent guider l'action gouvernementale, tout particulièrement l'article 33 de notre Constitution qui dispose que "les membres du Gouvernement sont politiquement solidaires".

Aussi, tout en soulignant les caractéristiques de la nouvelle équipe gouvernementale, à savoir : l'ouverture, le renouveau et le respect des équilibres, le Président de la République,

a-t-il instruit les membres du Gouvernement de traduire en actes législatifs et réglementaires, les résolutions du Dialogue Politique. Les directives présidentielles ont également mis l'accent sur l'engagement des discussions avec les partenaires sociaux, en vue de la conclusion d'une trêve sociale.

Autre priorité à laquelle le Gouvernement devrait accorder une importance particulière, l'accélération de la mise en œuvre du Plan de Relance Economique (PRE), afin de booster la croissance économique, source de création d'emplois, gage d'amélioration des conditions de vie des Gabonais.

A noter enfin que le Conseil des Ministres a été marqué par l'officialisation de la nomination de Vincent de Paul Massassa en tant que Directeur Général des Hydrocarbures et l'adoption de deux projets d'ordonnances visant à renforcer les capacités financières de l'Etat. Une disposition qui permettra au Gabon de mobiliser 45,7 millions d'euros grâce à une coopération avec de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), en vue de la réalisation du projet national de développement des statistiques.

2





Errements médiatiques des opposants

Le CPS donne sa position

Publié le 03 Septembre 2017

www.ledefigabon.com

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 713^{ème} réunion, tenue à Addis-Abeba, le 24 août 2017, a fait plusieurs constats dont la tendance, dans certains États membres, à abuser des médias, en particulier les médias sociaux, par certains secteurs de la société civile et certains partis politiques, ce qui peut éventuellement compromettre la crédibilité des processus électoraux et provoquer des conflits violents.

À cet égard, le Conseil souligne l'importance pour les États membres de renforcer davantage leurs instruments et mécanismes réglementaires nationaux, afin de prévenir les abus des médias au cours des élections.

Il appelle de ce fait les acteurs de la société civile à toujours accorder la priorité et à soutenir l'agenda socioéconomique de l'Afrique, y compris pendant les périodes des élections, dans le cadre des efforts globaux visant à réaliser la vision de l'UA d'une Afrique pacifique,

développée, intégrée et prospère, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA.

Le Conseil exhorte aussi les États membres à empêcher les partis politiques et les groupes de la société civile à créer des milices de jeunes, afin de promouvoir des campagnes de violence avant, pendant et après les élections, car cela tend à compromettre la crédibilité du processus électoral. Dans le même contexte, le Conseil invite les États membres à assurer le respect et la promotion des droits de l'homme avant, pendant et après les élections.

On notera qu'au Gabon, cette tendance de l'opposition radicale et une partie de la société civile à utiliser massivement les médias et les réseaux sociaux pour essayer de précipiter le pays dans le chaos s'est intensifiée ces dernières années. Aussi, cette prise de position du CPS conforte les autorités dans leur initiative de mettre fin aux errements qui risquent de compromettre sérieusement l'unité et l'avenir socioéconomique du pays.

Lutte contre le chômage

55 milliards FCFA de la Banque africaine de développement

Publié le 28 août 2017
www.ledefigabon.com



4

Renforcer la capacité des jeunes pour faire face au marché du travail. C'est l'un des objectifs du projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale au Gabon. Le projet bénéficie d'un financement de la Banque africaine de développement, d'un montant de 55 milliards de Francs CFA, soit un peu plus de 84 millions d'euros.

Ce projet facilitera, au bout d'un cycle de formation, l'introduction de jeunes gabonais dans les entreprises ou leur implication dans le monde de l'entrepreneuriat individuel. Ce qui garantira une certaine sécurité sociale pour ces jeunes.

“L'offre de formation devra être diversifiée autant que possible, compte tenu du nouveau contexte économique au Gabon”, explique un responsable auprès du Ministère des Petites et moyennes entreprises, de l'Entrepreneuriat national et de l'insertion des jeunes.

D'où l'importance du projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes.

La BAD a déjà accordé le financement y afférent en fin 2016, et le gouvernement gabonais vient de mettre au point le projet d'ordonnance qui ratifie l'emprunt auprès de cette institution financière.

Avec une population majoritairement composée de jeunes, le Gabon et ses partenaires devaient mettre au point divers projets pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Dans les années à venir, le gouvernement prévoit, de cette manière, d'accompagner environ 50 000 jeunes Gabonais vers le marché du travail.

Certains vont intégrer des structures déjà existantes tandis que d'autres sont appelés à devenir progressivement des auto-entrepreneurs. Divers secteurs sont concernés, notamment celui relatif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et le secteur agroalimentaire.



Exportations

Relancer les produits agricoles

Publié le 29 août 2017
www.ledefigabon.com

C'est un objectif ambitieux et à la hauteur de l'attente des acteurs du secteur primaire et secondaire. D'ici à 2023, le Gabon vise une exportation de produits alimentaires d'une valeur de quelques 670 milliards de Francs CFA par an, contre environ 33 milliards de Francs actuellement. Le volume et la valeur de ces exportations seront ainsi multipliés par 20 d'après cette prévision.

“Certains parlent de chimères, mais nous sommes convaincus que, grâce aux réformes déjà engagées et qui se poursuivront à travers différents projets, cet objectif est tout à fait réalisable dans les prochaines années”, affirme un responsable au niveau du programme Graine. Un plan de relance du secteur agricole a été ainsi peaufiné pour concrétiser le développement tant attendu par tous.

Garantir la sécurité alimentaire des Gabonais en augmentant la production locale et valoriser le potentiel existant notamment dans le domaine de l'agro-industrie focalisée sur les exportations. Ce sont les principaux objectifs du plan.

Une approche par filière est déjà préconisée actuellement pour plus d'efficacité dans ce domaine. Le programme Graine planche déjà sur environ 8000 hectares de plantation de légumes et de fruits. Par ailleurs, la production rizicole devrait atteindre plus de 100 000 tonnes dès 2020 si elle est évaluée à moins de 30 000 tonnes actuellement.

Outre les produits vivriers, les cultures de rente, à forte potentialité, feront également l'objet d'une attention particulière, pour ne citer que la culture et la transformation du palmier à huile, de l'hévéa, du cacao et du café etc.

Parallèlement à la hausse de la production et des exportations, une baisse progressive des importations alimentaires est déjà envisagée. Le plan de relance agricole envisage une baisse de plus de 70% des exportations de produits alimentaires, qui nécessitent chaque année 400 milliards de Francs CFA au Gabon.

Notre interlocuteur conclut : “Une balance commerciale excédentaire au profit du Gabon n'est pas du domaine du rêve, si toutes les réformes sont mises en œuvre”.



Secteur ciment

Le patron de la CIMAF s'est entretenu avec Madeleine Edmée Berre

Publié le 31 août 2017
www.ledefigabon.com

Le Ministre de la Promotion des Investissements Privés, du Commerce et de l'Industrie, Madeleine Edmée Berre a reçu à son cabinet, ce mercredi 30 août 2017, les dirigeants de la société CIMAF.

Cette réunion fait suite à la mesure d'interdiction d'importation du ciment, matérialisée par l'arrêté n°306 du 19 juillet 2017 du Premier Ministre, Emmanuel Issoze Ngondet.

Cette rencontre avait pour objet de mettre le point sur les conditions et les modalités pratiques de mise en œuvre de la mesure d'inter-

diction du ciment. Mme le Ministre a rappelé aux producteurs l'importance de maintenir une distribution efficace de ciment dans tout le Gabon.

Le membre du gouvernement a également tenu à insister sur la nécessité d'accompagner la politique industrielle du pays, de maintenir l'employabilité des gabonais et de susciter les nationaux dans les métiers du ciment.

Le Directeur Général de CIMAF, M. Kadouri a affirmé être très satisfait de cet échange et a remercié Mme le Ministre, tout en la rassurant sur la volonté de l'entreprise à respecter ses engagements avec le gouvernement gabonais.

Rappelons que le gouvernement a décidé d'interdire l'entrée en territoire gabonais du ciment après concertation avec les acteurs publics et privés de la filière.

D'une durée de deux ans, la mesure d'interdiction vise également la mise en œuvre du programme d'industrialisation par les acteurs du secteur industriel et la création d'un tissu entrepreneurial industriel sur les chaînes de valeur de l'écosystème de la transformation industrielle la volonté d'assainir le circuit des importations du ciment.

Migration vers la TNT

Coût revu à la baisse après d'intenses négociations

Publié le 28 août 2017
www.ledefigabon.com



Le Gabon paiera une facture moins salée que prévue pour sa migration vers la Télévision numérique terrestre (TNT). Le financement du projet, conclu avec la banque chinoise Eximbank, est de 60 milliards de Francs CFA, alors qu'au début de l'initiative, il a été question pour le Gabon de mobiliser un peu plus de 100 milliards de Francs.

C'est un peu le soulagement du côté du ministère en charge de la Communication et de l'économie numérique actuellement.

Le basculement vers la TNT sera réalisé en partenariat avec la société chinoise Startimes. Mais il a fallu, en quelque sorte, "redimensionner" le projet afin de ne pas grever les caisses de l'Etat et les porte-monnaie de la population gabonaise.

Lancé il y a deux ans, le projet de basculement a eu du plomb dans l'aile, comme dans de nombreux pays d'Afrique, notamment en raison du financement nécessaire pour son accomplissement. Après moult négociations, l'avancement du projet semble actuellement sur la meilleure voie.

Quelque 200 émetteurs devront être installés par Startimes à travers le pays. Les discussions sont en cours pour accélérer le processus de basculement. Il faut remarquer toutefois qu'un grand nombre de foyers a déjà accès à la télévision numérique, notamment au niveau des grandes villes, pour ne citer que Libreville, la capitale, Port-Gentil et Oyem.

Au niveau mondial, le basculement total vers la TNT était initialement prévu en juin 2015, conformément à une convention établie par les pays membres de l'Union internationale des télécommunications (UIT), mais la concrétisation a pris plus de temps que prévu. "Remarquons que même les pays développés avaient besoin de plusieurs années, pour la plupart, pour basculer à la TNT", a spécifié, à ce sujet, un cadre de l'Union africaine des Télécommunications.

Audits et études au Ministère du Budget et des comptes publics

Le Ministre d'Etat va lancer l'appel d'offres

Publié le 31 Aout 2017
www.ledefigabon.com

Jean-Fidèle Otandault, Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes publics, souhaite disposer de données fiables concernant la situation de son Département et l'état des finances publiques en général, à un moment où son équipe s'attèle déjà à préparer l'engagement des différentes réformes.

C'est dans ce cadre et aussi dans celui de la mise en œuvre du Plan de Relance Economique, notamment son deuxième programme relatif à la maîtrise des dépenses publiques, qu'une série d'audits et d'études sera lancée suivant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au budget de l'Etat.

Ainsi, les marchés y relatifs vont être passés par voie d'appel d'offres et concerneront plusieurs branches, à savoir le fichier solde, les mises à disposition au Trésor Public, la performance des subventions et aides publiques et, enfin, l'optimisation du coût des dépenses



de fonctionnement.

Selon l'un de ses proches collaborateurs, le Ministre d'Etat concède une importance de premier ordre à ces différents volets, tout comme il accorde une priorité particulière à la transparence dans l'attribution des marchés publics. A signaler qu'un communiqué diffusé par le service du Ministère a précisé que les avis de passation de marchés seront publiés à compter de la première moitié du mois de septembre dans un journal de grand tirage.

Par ailleurs, précision a été apportée que le processus se déroulera conformément aux dispositions du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics. Les potentiels soumissionnaires sont, pour leur part, invités à manifester leur intérêt au secrétariat du Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes publics.